

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2025

---

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 654)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS148

présenté par

M. Bentz, Mme Loir, Mme Dogor-Such, M. Frappé et Mme Mélin

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« et de l'ordre national des médecins ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Inspiré par le Conseil national de l'ordre des médecins, cet amendement vise à permettre aux médecins d'établir directement la liste des produits de santé et des examens complémentaires nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier telle que redéfinie par le texte.